L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 18 JANVIER 1885.

Les Chasseurs d'Afrique au Tonkin.

LES CHASSEURS A BAC LÉ.

Dans la marche de la colonne Dugenne sur Lang-Son, les chasseurs du capitaine Laperrine s'engagèrent en éclaireurs dans les montagnes boisées. Rien de plus difficile pour un cavalier que de chevaucher au milieu de ces inextricables forêts vierges à fond de marais, auxquelles, tous les trois ans, pendant la saison sèche, les indigènes mettent le feu pour assainir et défricher le terrain.

Les Chinois avaient installé, à la cime des grands arbres, des miradors ou huttes de vigie avec une échelle de bambou pour y monter; même de près, ces postes d'observation étaient tout à fait invisibles.

Pendant la marche, les chasseurs entendaient de kilomètre en kilomètre environ, un coup de feu retentir sur la lisière des bois: jamais aucune balle ne sifflait aux oreilles; vu la régularité répétée de l'effet, ce tir ne pouvait être qu'un signal d'alarme de l'ennemi.

Au combat de la clairière de Bac-Lé, vingt huit cavaliers seulement du 1er chasseurs d'Afrique étaient présents, tous les autres étaient en postes de correspondance en arrière, plus ou moins près de l'action.

Lorsqu'on s'aperçut du piège et que les chasseurs revenant au galop annoncèrent que l'on était entouré de toutes parts, le docteur Gentil, médecin en chef de l'ambulance, était près d'un groupe composé du colonel Dugenne, chef de l'avant garde et du combat, du capitaine Laperrine et du commandant Crétin, chef d'état-major!

Les premières salves chinoises arrivent à cinquante mètres. Le colonel donne aussitôt l'ordre d'évacuer les blessés en tête de la colonne de retraite. Beaucoup déjà ont suivi cette route, mais l'on manque de brancards à fonds de toile: les coolies en confectionnent à la hâte de nouveaux, sous le feu, avec des toiles de tente.

Tout à coup de nouvelles salves, tirées cette fois à portée de pistolet, viennent jeter un désordre épouvantable dans cette avant-garde de combat. Les coolies éperdus s'enfuient abandonnant brancards et blessés.

Le capitaine Laperrine se tourne vers ses hommes: — Camarades, s'écrie-t-il, les chasseurs d'Afrique ont toujours sauvés les blessés! Pied à terre! —

En un clin d'œil les cavaliers sautent à bas de leurs montures et y chargent les blessés. Les Chinois furieux de voir leur proie s'échapper, redoublent le feu.

Une véritable grêle de balles s'abat sur la colonne. Le capitaine Laperrine a son cheval tué, il ordonne à son maréchal des logis de lui donner le sien qui subit presque aussitôt le même sort.

Le colonel Dugenne est également démonté: enfin, le docteur Gentil, tournant deux fois sur lui même tombe aux pieds du colonel en disant:

—Je dois avoir une balle dans la poitrine, comme médecin je m'estime perdu!

Il n'avait heureusement que deux balles se croisant en séton derrière les épaules, plus quelques côtes cassées.

Il souffrait horriblement.

On le met sur le cheval du chasseur Graillot, ordonnance du capitaine Laperrine, deux hommes le soutiennent à droite et à gauche.

La retraite commence sous le feu plongeant des Chinois, invisibles dans les massifs qui surplombent la route.

Au passage d'un pont, un mulet blessé et affolé se précipite sur le groupe du docteur Gentil. Le pauvre médecin est culbuté de sa monture dans un ravin boueux. Une dizaine de Chinois sortent aussitôt d'un massif de palétuviers et courent au blessé pour lui couper la tête. Graillot, afin de donner le temps de relever le docteur, se jette en avant, fait le coup de feu avec les ennemis, brûle toutes ses cartouches, et l'épaule fracassée d'une balle, revient en se cramponnant de son bras libre à la queue d'un cheval.

Huit chasseurs d'Afrique furent blessés dans cette affaire, mais aucun grièvement.

Huit chevaux sur vingt huit furent tués pendant la retraite, tous les autres plus ou moins atteints.

Bref, dans cette campagne de Bac-Lé, tous les chevaux des chasseurs d'Afrique, sauf deux, périrent.

Le capitaine Laperrine, qui devait se multiplier et qui ne s'épargna pas assez peut-être, en dépensa trois pour sa part.

Malgré le dévouement des chasseurs, les cadavres de nos soldats tués et quelques blessés furent malheureusement laissés au pouvoir des Chinois, qui, après les avoir mutilés avec la dernière barbarie, nous renvoyèrent au fil de l'eau les troncs décapités et arrangés de la façon suivante:

Le corps était attaché entre deux longs bambous, disposés en croix de Saint-André. Deux autres petits bambous étaient également fixés sur le dos du cadavre et reliés en haut par une cordelette formant la base d'un triangle; aux angles étaient attachées les oreilles de la victime.

Une canonnière barrant le Fleuve-Rouge recueillait ces tristes épaves. Il en arriva quatre-vingt à cent après Bac-Lé.

RÉCOMPENSES.

Le capitaine Laperrine fut mis à l'ordre du jour de l'armée, décoré et porté pour le grade de chef d'escadron pour les reconnaissances qu'il conduisit en avant de Lang-Son et sa brillante conduite à Bac-Lé.

Graillot, son ordonnance, qui sauva le docteur Gentil, fut décoré. Il vient de rentrer à Toulon et à appris en mer, à hauteur de Suez, la bonne nouvelle.

Les cavaliers Millet et Salles furent médaillés.

LE CAVALIER MILLET A HONG HOA

La conduite de Millet est tout simplement admirable: c'était un bon petit troupier, doux, timide, peu parleur, très discipliné, le type en un mot de notre jeune soldat moderne. Il était d'une bravoure naturelle incroyable, inconsciente presque.

Posté en vedette, en avant de Hong-Hoa, il est tout à coup entouré par de nombreux réguliers blancs et criblé de coups de feu.

Millet riposte; bientôt il reçoit une balle dans le ventre: n'importe! malgré la souffrance de sa blessure, il reste à son poste de combat.

Quelques instants après, un second projectile tue son cheval; le petit chasseur se dégage à temps des étriers, tombe sur ses jambes et continue à faire le coup de feu.

Dégagé enfin par une patrouille de ses camarades, il revient tranquillement à l'ambulance, et là, avant de se faire panser, raconte à son chef, péniblement mais sans se plaindre, ce qu'il a vu.

RECONNAISSANCE DU SOUS OFFICIER DE CHAMPVALLIER.

Le maréchal-des-logis de Champvallier, envoyé en reconnaissance en avant de Hong-Hoa avec un brigadier et deux hommes aperçoit, de l'autre côté de la rivière Claire, plusieurs pavillons plantés sur une digue, et dont on ne voyait que les flammes. Il faut reconnaître la troupe cachée derrière cet épaulement.

Sans hésiter, de Champvallier prend un sampan amarré près de là, passe l'eau avec son brigadier et un homme, et se trouve en face de cinq cents Chinois qui les couchent en joue.

Nos braves chasseurs, d'un commun accord, se jettent à corps perdu sur cette troupe, en tirant les six coups de leurs revolvers et voilà aussitôt tous ces Chinois de se sauver.

Le but de la reconnaissance étant atteint, de Champvallier se rembarque avec ses deux hommes. Voyant cela, les ennemis reviennent sur la digue et criblent le sampan d'une grêle de balles qui, Dieu merci, ne tuèrent personne.

Pour ce fait d'armes, le maréchal des logis de Champvallier fut mis à l'ordre du jour de l'armée et passa sous-lieutenant quelque temps après.

UN NOUVEAU TROPHÉE.

Pendant les reconnaissances opérées entre Hong Hoa et Bac Lé, le brigadier Dieulevant, avec quatre hommes, signale la présence de trois à quatre mille Chinois, s'approche et tombe sur une patrouille rampante d'une trentaine de réguliers bleus dissimulés dans les profonds sillons de rizières, qui le reçoivent par un feu de salve.

Certes, cinq cavaliers peuvent sans déshonneur se retirer devant trente fantassins armés de fusils à magasins.

Charger est une folie.

N'importe!

—En avant! crie le brigadier, et voilà nos cinq chasseurs lancés au galop de charge sur les Réguliers bleus. Ceux-ci qui ont une véritable terreur de la cavalerie fuient aussitôt.

Dieulevant aperçoit l'officier chinois, le rejoint et l'embroche à la course d'un magistral coup de pointe. Puis il saute à terre, coupe la longue tresse de cheveux de son ennemi et revient au camp en faisant tourner autour de sa tête, ce trophée d'un nouveau genre.

UN BEAU COMPLIMENT.

Bref, il est impossible de dire, vu notre cadre restreint, tout ce que fit au Tonkin cette poignée de cavalerie, employée nuit et jour, sans trêve ni repos. Souvent, quand tous dormaient au campement, brisés des fatigues d'une longue marche, les chasseurs couraient les routes et rentraient seulement au petit jour, noirs de la boue des rizières.

—Mais on ne voit que vous, disaient les officiers d'infanterie, aux chasseurs du capitaine Laperrine, vous êtes donc un régiment ici!

Comme on vient de le voir, nos jeunes *chasse-marais* n'ont pas dégénéré et sont bien les dignes fils des vieilles barbes de la Smalah, de Balaklava et de Solférino.

A eux aussi, revient de plein droit, cette parole du vieux Guillaume, véritable devise de ce corps d'élite: "*Les braves gens!*"

DICK DE LONLAY.

(Dans le *Figaro*.)

Rome, Italie, le 30 décembre, soir:

La bulle qui crée le diocèse de Madrid va paraître.

L'église qui doit servir de cathédrale est déjà choisie: c'est l'église de Sainte-Marie Almudena qui est encore en construction.

Des négociations sont engagées pour le choix d'un évêque.

Rome, le 31 décembre:

Dans les cercles du Vatican, on proteste vivement contre l'assertion de plusieurs journaux russes, que le Saint-Siège cherche à donner un caractère politique à la célébration du millénaire de saint Méthode.

On assure, au contraire, que le Pape s'est empressé de faire savoir à Saint-Pétersbourg et à Vienne que cette fête doit être purement religieuse, et que le Pape lancera une encyclique pour bien indiquer que la fête aura ce seul caractère.

Rome, 2 janvier.

Dans les cercles du Vatican on dément formellement la nouvelle, publiée par un journal de Paris, que l'allocution adressée par le pape aux cardinaux, la veille de Noël, ait été transmise aux nonces avec une note de M. Jacobini les invitant à faire ressortir la position intolérable du Saint-Siège et à soulever la question du rétablissement du pouvoir temporel du pape.

Le Saint-Siège ne prendrait pas pour base d'une note diplomatique une allocution pour ainsi dire familière, qui n'a été ni imprimée ni distribuée par la chancellerie pontificale comme le sont les allocutions consistoriales.

Dans une communication à la Société de biologie, M. Laborde à Paris, présente sous un nouveau jour la question de la cocaïne, qui occupe si fort en ce moment le public médical. Nous avons signalé successivement l'étude qui a été faite des propriétés de la cocaïne sur le globe oculaire, sur la sensibilité générale, etc. Mais M. Laborde proteste contre cette affirmation qui s'est produite de divers côtés, à savoir que pour obtenir les effets de cette substance, il faut recourir aux produits allemands. Il y a plus de deux ans que la cocaïne, le chlorydrate de cocaïne et même le bromhydrate de cocaïne sont préparés en France, et ces préparations ne le cèdent en rien aux préparations étrangères. A notre connaissance, en effet, il y a environ deux ans, M. Mariani, qui a vulgarisé en France l'emploi des préparations de coca, adressait gratuitement au laboratoire de M. Laborde cinquante kilogrammes de feuilles de premier choix. Un kilogramme de feuilles de coca donne deux grammes de cocaïne, et le chlorhydrate revient encore aujourd'hui à 18 fr.—nous disons: 18 francs—le gramme. Bien plus, dès le 12 mai 1877, la *Gazette des hôpitaux* publiait un article du docteur Scaglia, où l'on mentionnait l'usage que faisait déjà M. Ch. Fauvel de la Coca pour insensibiliser l'arrière-gorge, et tous ceux qui suivent la clinique de la rue Guénégaud savent que ce spécialiste fait, depuis 1863, un usage pour ainsi dire banal de cette plante. Dès 1880, M. Coupard signalait l'action de la coca non seulement sur l'œil, mais sur la sensibilité générale, la mydriase oculaire et l'action paralysante exercée sur la moelle.

M. Laborde a repris ces expériences; il insiste aujourd'hui sur la dissociation des phénomènes de sensibilité sous l'action de la cocaïne. Tandis que la sensibilité à la douleur disparaît, l'excitabilité réflexe persiste; et, tandis que la cocaïne est impuissante à paralyser l'écorce cérébrale, elle paralyse la moelle.

Mme Vve BERNARD NAUTRE

A l'honneur d'offrir ses services au public comme professeur de piano, de solfège et de langues française, anglaise et espagnole. S'adresser au Magasin de Musique de Werlein, rue du Canal No 135, chez le Dr H. Bayon, 125 rue Bourbon, ou au Christian Women Association 1 et 43 rue Bourbon. 6 déc

Mme JOS. VILLIO, successeur de Mme Fabio, 266 rue Chartres, entre St-Philippe et Ursulines, invite respectueusement les dames ses clientes et le public en général à venir admirer les articles de mode qu'elle vient de recevoir et qui se distinguent par un cachet d'originalité de bon goût. Ces articles sont formés de chapeaux en paille, fleurs, rubans, et mainte autres articles qui se vendent à des prix très réduits. 30 nov—3m—Dim Mar Jeudi

GEORGES SOULIE,

SCULPTEUR-DÉCORATEUR,

Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O

OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ecussons, Armoiries, etc., etc. soit en papier maché (carton-pierre) plâtre.

Atelier, rue Calliope, entre Valmont et Léonie. Office, Exchange Alley, No 38, de 9 heure à ... heures 4mars—1an

Fabrique de corniches Crescent City.

(Crescent City Cornice Works.)

BACKUS & BRISBIN,

Corniches et dessus de fenêtre en fer galvanisé. Chassis pour toiture brevet de Hayes, sky-light 247 à 251 rue Magazine, 19 sept—1an NLLE-ORLEANS

Le plus grand médium-guérisseur du siècle—Fanny Nelson rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecine éminente est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M. à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète. 6 nov—1an

Mme BONONO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. O. BOUCHER, Directeur,
304 E. Third street,
Presley Block St-Paul Minn

Correspondant à la Nlle-Orléans: M. L. DERGNY, directeur des "Petites Annonces", 350 Villeré.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"*78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.*"

MESSRS. J. C. AYER & Co:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appetit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

SPECTACLES BALS, &c.

THEATRE ST-CHARLES DE BIDWELL.

Pour une Semaine seulement, commençant DIMANCHE, 18 Janvier—Tous les soirs et Mardi et Samedi en Matinées.

HON. W. F. CODY,

BUFFALO BILL,

Secondé par une troupe dramatique formée avec soin, dans son nouveau drame, en 4 actes,

THE PRAIRIE WAIF.

BUFFALO BILL	Hon. W. F. Cody
Mark Stanley	Frank Richmond
Gen. Brown	John M. Burke
Cap. Russell	Richard McBride
Lieut. Sanders	Jules Crastont
Lieut. White	I. S. Cannon
Jim Hardy, } Danites {	Al. Hensley
Jack Hardy, } {	Harry Meimer
Hans (avec chant)	Jule Keen
Overton (un Sutler)	F. V. Hawley
Lone Deer	Lone Deer
Yellow Hand (un Chef Cheyenne)	Yellow Hand
ONITA	Mlle LYDIA DENIER
Sadie (avec chant)	Mlle Kitty Downs

adema. Scouts et Cowboys de Buffalo Bill's Wild West, donnant de spectacle de combats entre les Scouts, Cowboys et Indiens, Introduisant douze chevaux sur la scène.

Col. John M. Burke	Directeur
Albert E. Shibls	Agent d'Affaires
Jule Keen	Régisseur
Prof O. J. Burger	Chef d'Orchestre

Le Contrôle est maintenant ouvert pour les sièges réservés.

Wild West toutes les après-midi à 2:30 au Oakland Park. 15jan—4f

GRUNEWALD OPERA HOUSE,

Rue Baronne, près Canal.

Ni Impératrice! Ni Comtesse! Ni Baronne Seulement une actrice, née en Amérique. Pour la semaine commençant DIMANCHE, 18 janvier Matinées le mercredi et le samedi. Engagement spécial de la jeune et célèbre Américaine.

MLLE GRACE HAWTHORNE,

avec le concours de l'éminent acteur M. William Harris, et une compagnie dramatique de choix représentant dimanche, lundi, mardi et mercredi soirs et mercredi en matinée,

THE NEW CAMILLE,

Au quatrième acte le scène de duel la plus émouvante qui ait jamais été vue sur la scène Américaine. Jeudi, vendredi et samedi soirs et samedi en matinée à la requête générale.

EAST LYNNE.

PRIX POPULAIRES.

On peut se procurer maintenant des sièges au bureau de location du Grunewald Opera House. 16 jan—3f

Le Rendez-vous des Familles.

ROBINSON'S MAMMOTH

Musée et Théâtre à 10 cents.

Coin des rues Canal et St-Charles.

DANS LE

Musée

La Reine Circassienne l'Homme tatoué, l'Homme le plus grand sur la terre, la Reine de Madagascar le Bœuf à trois cornes, trois yeux, trois narines, l'Homme-Vapeur, la Pendule électrique, la Femme énorme, et autres trop nombreux à énumérer.

DANS LE

Théâtre

Le Prof. Anglo et sa Troupe d'Oiseaux Européens, Mlle Zitta Tu Loura, Emma Happuch, Ora L. Wolf, les Frères Diamond, J. H. Sigmonds et autres.

Les portes seront ouvertes de 10 A. M. à 10 P. M.

10CTS. ADMISSION: Pour Tous. 10CTS.

8 janv—

Centro Español é Hispano Americano.

PREMIER GRAND BAL PARE ET TRAVESTI DE LA SOCIÉTÉ

—SERA DONNÉ AU—

MASONIC HALL,

Coin St Charles et Perdido,

SAMEDI SOIR, 31 JANVIER 1885.

—COMITÉ D'ARRANGEMENTS—

Sr. Dn MANUEL CASTILLO, President,
Sr. Dn. CARLOS MADUELL, Vice-President,
Don Manuel Bornio, Jr., Treas,
Don. Miguel Galvan, Secrétaire,
Don. De Sa Vila, Vice-Secrétaire.

Dr Rudolfo Matas,	Dn Francisco de P Villasana,
Dr D Borsio,	
Dn Ramon Ubert,	Dn Victoriano Lopez,
Dn Adalberto Ramirez,	Dn D E Ybañez,
Dn M Porjoan,	Dn ... Ferrer,
Dn Ramon Viosca,	Dn Manuel Salazar,

Dn Mateo Bordas.

BILLET **$1.50**

On peut se procurer des invitations pour dames en s'adressant au Club P. O. Box No 742, ou à la salle du club, No 49 rue Toulouse. On ne répondra à aucune demande d'invitation à moins que le nom et la résidence de la dame ne soient donnés en plein.

On recevra jusqu'au 15 janvier des propositions pour la buvette et le restaurant.

21déc—1m—Dim. Jeu.

MM. PELLORCE & CO.,

125 RUE COMMUNE.

ONT l'honneur d'annoncer aux amateurs de plantes et d'arbres fruitiers qu'ils ont importé une des plus jolies collections qui aient encore été vues sur cette place—consistant en Camélias, Azalias, Gardenias, Peonias, etc. 250 variétés de rosiers de 1880 à 1884. Grandes collections de bulbes et de semences de fleurs et de légumes. En arbres fruitiers leur collection consiste en Pêchers, Abricotiers, Poiriers, etc., importés d'Algérie et acclimatés pour les Etats du Sud. 23 déc—1m—Mar Je Dim

Voyez les modèles à l'Exposition.

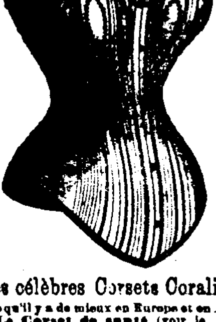

Voyez les modèles à l'Exposition.

Les célèbres Corsets Coraline

Sont ce qu'il y a de mieux en Europe et en Amérique. Le **Corset de santé** (voir le cliché) donne à une femme la plus jolie tournure que corset ait jamais donnée. C'est précisément ce qu'il faut **Porter avec ces Jersey.**

Les **Corsets Coraline, flexibles aux hanches, abdominaux et Corsets de jeunes filles**, constituent tous des genres très recherchés; tous donnent pleine satisfaction.

Prix $1 et au-dessus

A vendre partout par les principaux marchands.

Eviter toutes les imitations.

WARNER BROS.,

353 BROADWAY, NEW YORK.

17déc—3m—Mer s D

1848. Maison fondée. 1848.

C. ROUYER,

Coin Chartres et Conti, N. O.

J'ANNONCE au public en général et à mes clients en particulier, que je viens de recevoir de France et du Nord, un splendide assortiment de marchandises, choisi par moi-même, lors de mon dernier voyage.

Je n'ai rien négligé pour satisfaire le goût de mes clients, soit pour la qualité, soit pour le prix. Je défie de vendre les mêmes objets, aux mêmes prix. Venez visiter mon magasin, vous y trouverez tout ce que le fini, le bon goût et l'art sont en droit d'exiger.

Mon immense assortiment comprend tout ce que la **BIJOUTERIE** produit depuis la bague d'enfant jusqu'à la parure en diamant. En **ORFEVRERIE** de table, en argent, depuis le rouleau de serviette jusqu'au couvert de table; en **FANTAISIE**, tout ce qu'elle peut produire.

Le **COIN SILVER** est à raison de $1.50 l'once.

ORFEVRERIE en PLAQUÉ: Spécialité pour les couverts en **Alfénide**: services de table, articles de **Restaurants, d'hôtels et Cafés.**

OPTIQUE: Tout ce que la vue peut désirer en **Lunettes et Pince-nez**, soit en or, en argent, etc., à 25 cents et au-dessus.

ARTICLES d'EGLISE: J'appelle respectueusement l'attention du Clergé sur la grande réduction faite sur ces marchandises. Voulant liquider cette branche d'affaires, je vendrai mes **Ostensoirs**, mes **Ciboires**, mes **Calices**, mes **Chandeliers** mes **Lampes**, mes **Candélabres**, mes **Boîtes à Stes huiles**, etc., en or, en argent et en plaqué, à des prix surprenants.

Réparations de toutes sortes.

24 déc—3m—D, Mar, J

Spectacles, Bals, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Le Carnaval des Plaisirs commence Dimanche, 18 janvier—Tous les soirs et Matinées mercredi et samedi.

"Cheek is better than pedigree."

Le comédien populaire favori,

M. ROLAND REED,

Dans la plus comique de toutes les comédies,

CHEEK.

De Marsden.

M. Reed introduira son **Nouveau Budget Musical, Nouvelles Chansons, Nouveaux Mélanges, Nouveaux Duos.**

Dimanche, 25 jan—JOHN T. RAYMOND.

17 jan—

GRAND OPERA HOUSE,

Rue du Canal.

D. BIDWELL, Directeur.

Une semaine, Commençant DIMANCHE 18 janvier, tous les soirs, et en matinées Jeudi et Samedi.

L'éminent comédien et dramaturge,

MILTON NOBLES,

Secondé par la jeune comédienne et vocaliste **DOLLIE NOBLES** et assisté par une forte troupe.

Soirées, Dimanche et Lundi, et Jeudi en matinée, **The Phoenix.**

Soirées, Mardi et Mercredi, **Interviews.**

Soirées, Jeudi, Vendredi et Samedi, et Samedi en matinée, **Love and Law.**

Dimanche, 25 janvier—MLLE AIMEE.

17 janv—

MAINTENANT OUVERT,

Tous les après-midi à 2:30.

BUFFALO BILL'S

(HON. W. F. CODY)

WILD WEST.

La plus grande exhibition dans le monde, au OAKLAND PARK. Les après-midi seulement.

Les portes s'ouvrent à 12:30 et 2:30 de l'après midi.

Il est facile de s'y rendre toutes les cinq minutes; prix, cinq cents. Les chars à cheval et les convois à vapeur laissent le coin des rues Canal et Carondelet toutes les cinq minutes. Prix, 5 cts

Entrée, Cinquante Cents.
Enfants, Vingt-Cinq Cents.
Sièges recouverts
Pas de représentation le soir.
Les voitures sont admises gratuitement.

30déc—

BATAILLE de SEDAN

Compagnie Internationale de Panorama de Chicago,

Vis-à-vis l'entrée de l'Exposition dans la rue Magazine.

Ce grand Panorama, représentant la plus terrible des batailles modernes, avec toutes les troupes françaises et allemandes engagées les unes contre les autres, sera ouvert au public à partir du

Mercredi, 31 décembre 1884.

Entrée, **50 cts** pour les grandes personnes **25 cts** pour les enfants.

Eclairage électrique, système Jenney, la nuit.

30 déc—1m

ENTREE GRATUITE.

—LA—

Grande Exhibition Orientale

Le public y sera admis tous les jours de 8 heures a. m., à 10 heures p. m.

—ELLE A LIEU AU—

No 161 RUE DU CANAL,

ans le magasin occupé récemment par Schwartz & Son, et comprend

UNE MERVEILLEUSE COLLECTION DE CURIOSITÉS DE L'ORIENT.

Grande réduction de prix dans tous les articles.

Nous offrons aussi au public 10,000 vues stéréoscopiques nouvelles qui seront distribuées gratuitement aux acheteurs. Nous invitons tout le monde à venir voir notre Exposition qui sera ouverte de 8 heures du matin à 10 heures du soir, tous les jours, excepté le dimanche.

ALI & KAURT, Propriétaires.

ENTRÉE GRATUITE.

1er janv—3m

SECOND ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Sud

(Southern Insurance Company.)

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX .... No 31 RUE DU CAMP.

La Compagnie publie, conformément à ce que prescrit sa charte, l'exposé suivant des opérations de l'année expirée le 31 décembre 1884:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$202,905 58	
Sur les risques de rivières	13,412 75	
Sur les risques maritimes	11,211 01	
		$227,529 34
Ajouter primes non acquises de 1883		47,335 11
Total des primes		$274,864 45
Ajouter—		
Intérêt et escompte	$17,430 94	
Profits et pertes	909 98	
		18,340 92
Total des recettes		$293,205 37
Moins—		
Pertes d'incendie payées	$100,043 98	
Pertes de rivières payées	2,551 32	
Pertes maritimes payées	1,530 87	
Total des pertes payées	$104,126 17	
Cancellations et réassurances	96,907 03	
Réfaction et commission	39,850 07	
Taxes et licences	3,987 00	
Dépenses de bureau et d'agences Board of Underwriters, machines Babcock et corps de patrouilles, loyer, annonces, constributions, etc	27,706 27	
		212,576 54
Excédant		$80,628 84
Divisé comme suit;		
Réservé pour primes non acquises		$49,279 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		16,336 39
Dividende-intérêt payé en juillet 1884		5,475 99
Dividende-intérêt payable en janvier 1885		8,296 39
Réservé pour comptes douteux		1,240 50
		$80,628 83

ACTIF.

$30,000 Bonds des Etats-Unis 4 p. cent	$36,000 00
$62,000 Bonds consolidés de la ville (Cressman issue)	62,430 00
$12,000 Consolidés de la Louisiane	8,080 00
Billets pour actions payables à dates déterminées	50,100 00
Prêts sur demande garantis par nantissement	102,225 00
Prêts sur nantissement à 60 jours	22,850 00
Prêts sur première hypothèque affectant des propriétés de valeur situées en ville	5,000 00
20 actions du capital de l'Exposition Universelle	500 00
Sons St Bernard Steam Engine Fire Company	59 00
Primes en voie de collection	33,094 31
Meubles de bureau, accessoires, coffres, mappes, etc	2,333 81
Réclamations en suspens	3,740 50
Argent comptant	54,207 35
	$381,700 97

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Fonds de réserve	3,356 80
Dividendes non réclamés	3,191 33
Réservé pour primes non acquises	49,279 56
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	16,336 39
Intérêt-dividende payable en janvier 1885	8,296 39
Réservé pour comptes douteux	1,240 50
	$381,700 97

L'exposé précédent est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, Lne., ce quatorzième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-cinq.

W. J. CASTELL, Notaire.

Nlle-Orléans, Lne, 14 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 13 janvier, 1885, il a été résolu de payer aux actionnaires, sur demande à prendre sur les profits de l'année 1884, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le capital payé jusqu'au 31 décembre 1884, faisant HUIT POUR CENT pour l'année.

16jan— SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplôme d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

15nov—

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

Un Français—Demande un ou une associé parlant anglais ou français, et disposant d'un petit capital, pour une affaire avantageuse. Répondre aux initiales A. E., Bureau de l'ABEILLE. 13janv—1f

Une demoiselle,—Parisienne distinguée, désire une situation pour enseigner le français ainsi que la musique. Réponse à "Pianiste" au bureau de l'ABEILLE. 13jan—6f

A LOUER.

A louer—Maison rue St Philippe, près Remparts; 10 chambres. S'adresser à Cathalogne & Cie, grocerie coin St Philippe et Remparts. 28déc—mar jeu dim

A VENDRE.

A vendre—Cette propriété de valeur et bien située, No 160 rue Bourbon, coin Ste-Anne, convenable à tous genres d'affaires, conditions faciles. Louis H. Perret, 38 Passage de la Bourse. 18 jan

A vendre, le propriétaire se retirant des affaires, une laiterie ayant une bonne clientèle, avec cinq vaches, dont deux ayant de jeunes veaux et une génisse de dix-huit mois. S'adresser coin Derbigny et Kerlerec. 17 jan—2f

Laiterie à vendre—20 vaches, cheval, charette à lait et à provision. S'adresser au No 27 de la rue Miro. 13janv—6f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 20 avril

---

Banque Nationale Germania, Nouvelle Orléans, 16 janvier, 1885.—A l'élection annuelle pour Directeurs de cette Banque, qui a eu lieu le 13 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année courante: Jules Cassard, T. Prudhomme, H. R. Gogreve, John F. Kraus, I. K. Small, Nic Miller, J. C. Denis, Morris Schwabacher, Henry Gardes. Et à une réunion de la Direction, qui a eu lieu ce jour, M. JULES CASSARD a été réélu Président de cette banque, à l'unanimité.

17 jan—7f J. L. BERCIER, Caissier.

Bureau de la Carondelet Canal & Navigation Co., coin Villeré et Toulouse, Vieux Bassin—Nouvelle Orléans, 31 décembre 1884.—Conformément aux sections 8 et 9 de la Charte de cette Compagnie, une élection générale des actionnaires aura lieu à ses bureaux LUNDI, 19 janvier 1885, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour 9 directeurs qui devront servir pendant l'année courante.

H. HUARD, Secrétaire.

1erjan—1,3,4,11,15,18

Bureau de Imported Bonded Warehouse Co., coin des rues Conti et Peters—Nlle-Orléans, 13 janvier 1885.—L'assemblée semestrielle des actionnaires aura lieu au local de la Compagnie le LUNDI 26 courant, à 7 heures P. M.

P. A. CONAND, Secrétaire.

14 janvier au 26.

Compagnie de l'Hôtel St-Charles.—Nlle Orléans, 10 janvier 1885.—L'élection annuelle de cinq directeurs de cette Compagnie, pour l'année courante, aura lieu dans le salon P de l'Hôtel St-Charles, LUNDI, 19 janvier, de midi à 1 heure. CHAS. KILSHAW, 11jan—au 19 jan Secrétaire.

Banque Nationale Mutuelle — Nlle-Orléans, 30 décembre 1884—A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, un dividende de QUATRE POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

1er jan—1m

Banque Nationale de l'Etat.—A une réunion de la Direction tenue ce jour, un dividende de Quatre pour cent a été déclaré des bénéfices des six derniers mois, payable à partir du lundi, 5 janvier 1885.

T. R. ROACH, Caissier.

28déc—1m

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1884—L'élection annuelle des Directeurs de cette Banque aura lieu, à son local, Nos 31 et 33 rue du Camp, MARDI 20 janvier 1885, de 10 heures a. m. à 2 p. m.

21déc—1m T. R. ROACH, Caissier.

Vingt-septième Tableau Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance HOPE,

DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No 188 rue Gravier.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes dans l'année expirée le 31 décembre 1884, savoir:

Sur les risques d'incendie	$236,744 99	
Sur les risques de mer	54,418 23	
Sur les risques de rivière	24,271 18	
	315,434 40	
Primes non acquises de 1883	28,561 87	$343,995 27
Intérêt et profits et pertes		19,586 86
		$363,582 13
En moins—		
Primes non acquises de 1884		83,889 25
		279,692 88
En moins—		
Pertes sur les risques d'incendie	$106,680 01	
Pertes sur les risques maritimes	18,900 13	
Pertes sur les risques de rivière	7,657 79	
	$132,237 93	
Taxes	5,431 29	
Taxe des Etats-Unis	5,250 00	
Réassurances	20,883 59	
Primes remboursées et Réfaction	64,771 56	
Loyer	2,100 00	
Dépenses—		
Bureau des Assureurs, salaires, souscriptions, etc.	27,998 93—$255,678 23	
		$23,914 65
Dividende de 5 0/0 payé en juillet 1884	10,932 00	
Dividende de 5 0/0 payable à partir du 16 janvier 1885	10,952 00—	21,884 00
		$2,030 65

ACTIF.

Billets d'actions	$30,960 00
Prêts sur hypothèque	27,316 67
Prêts sur nantissement	71,714 50
Effets pour primes	2,447 88
Bons d'Etat et de ville	115,550 00
Actions de la Banque Nationale de l'Union	9,630 00
Divers Bons et Actions	3,000 04
Coffre et meubles de bureau	3,048 07
Biens fonciers	4,570 67
Primes en voie de perception	63,386 23
En caisse	40,465 59
	$372,089 65

PASSIF.

Capital	$250,000 00
Primes non acquises de 1884	83,989 25
Pertes non réglées	18,155 23
Réclamation contestée	5,000 00
En suspens	1,962 52
En réserve pour le dividende payable à partir du 16 janvier 1885	10,952 00
Surplus	2,030 65
	$372,089 65

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi ce 15 de janvier, 1885, M. T. DUCROS, Notaire, No 136 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 14 de janvier 1885, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semestriel de cinq pour cent provenant des profits de la Compagnie au 31 décembre 1884, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

16jan— LOUIS BARNETT, Secrétaire.

C. F. CARUTHERS & CO.,

Importateurs et Marchands de

Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

Spécialités de Vins, Liqueurs, etc., pour familles.

No 27 rue Carondelet.

Succursale: 162 rue du Canal,

12 nov—3m Nouvelle-Orléans.

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

24 et 26 rue Conti,

Seul propriétaire et fabricant

LEON OUEYROUZE.

EPICIER EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

27 RUE DECATUR,

—1a Nlle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

L'ancienne vacherie Firmin Mordos dit Montoya, à l'encan.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 22 janvier 1885, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'écurie de Jean Carrère, à l'encoignure des rues Canal et Olympe—près du chemin de la Métairie—

La vacherie se compose de—40 magnifiques vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler.

1 excellent cheval de harnais.
Une jument et un mulet.
1 charrette à lait, charrette à provisions, les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle dont la vente journalière est de 45 gallons sera donnée au plus fort acquéreur.

Un délai de plusieurs jours sera accordé par le vendeur à l'acheteur pour connaître la clientèle.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, de $100 à $200 3 mois, et au dessus de $200 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 17 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

BELLE VENTE DE

MAGNIFIQUES PLACEMENTS

—DE—

Propriétés Centrales de Choix,

COMPRENANT

Magasins et résidences situés dans le Premier et Second Districts de cette ville, et terrains vacants dans le Troisième District.

SUCCESSION DE ANTOINE CARRIERE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No. 11,891.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—

Le Samedi 31 janvier 1885,

il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles— En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 3 septembre 1884 par W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, siégeant à la place de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Les propriétés suivantes et actions appartenant à la susdite succession, savoir:

Actions.

10 actions de $50 chacune du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans de cette ville d'après certificat No 335 daté 22 août 1872

288 actions de $100 chacune du fonds capital de la Compagnie du Canal Carondelet de cette ville d'après les certificats suivants:

No 46, daté 1er déc.	1858, pour	63 actions.	
" 152, " 10 avril	1863, "	25	
" 160, " 9 "	1866, "	20	
" 167, " 25 mars	1867, "	24	
" 168, " " "	" "	50	
" 182, " 29 "	1870, "	10	
" 239, " 19 avril	1878, "	28	
" 246, " 2 déc.	1875, "	51	
" 251, " 22 février	1879, "	5	
" 254, " 25 juillet	1879, "	10	

Propriétés foncières.

PREMIER DISTRICT.

Magasin en briques à quatre étages, encoignure des rues St-Charles et Poydras.

1° UN LOT DE TERRE formant encoignure dans l'îlet compris entre les rues St-Charles, Poydras, Carondelet et Perdido, mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St-Charles sur 100 pieds de profondeur, et faisant face à la rue Poydras.

Ensemble un magasin en briques à trois étages, ayant au rez de chaussée un grand magasin subdivisé en deux, et quatorze chambres audessus aux étages supérieurs, verandah en fer au premier et second étages et faisant face aux rues St Charles et Poydras.

Une autre bâtisse en briques à trois étages, attenant à la bâtisse ci-dessus décrite, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux magasins et une chambre aux étages supérieurs, deux escaliers de service pour la maison principale et la bâtisse attenante, cour carrelée, citerne, hydrant, chambres à bain, lieux d'aisance à chaque étage, gaz, etc., etc.

Le rez de chaussée du magasin de l'encoignure est loué à M. Dan Hurley sans bail à raison de $100 par mois.

Le rez-de-chaussée de la bâtisse de derrière faisant face à la rue Poydras Nos 153 et 155, est loué sans bail à raison de $40 par mois.

Les étages de la bâtisse principale ainsi que ceux de la bâtisse attenante, sont loués à bail à M. Geo M. Laly et connu comme Hôtel Laily jusqu'au 1er octobre 1885, à raison de $100 par mois—le tout faisant un revenu annuel de $2,580.

Magasin en briques à deux étages, rue St Charles No 16.

2. UN LOT DE TERRE dans l'îlet renfermé par les rues St Charles, Camp, Canal et Commune, mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue St. Charles, sur 95 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble un magasin en briques à deux étages, avec un rez-de-chaussée un grand magasin, avec escaliers sur la rue conduisant aux étages supérieurs, verandah en fer sur la façade, cour carrelée, hydrant lieux d'aisance, etc., etc.

Cette propriété est louée à raison de $175 par mois avec un bail expirant le 30 septembre 1885.

Second District.

Magasin en briques à deux étages à l'encoignure des rues Canal et Bourgogne.

3. UN TERRAIN D'ENCOIGNURE, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Bourgogne Remparts et Douane, lequel lot de terre mesure 30 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue du Canal, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Bourgogne.

Ensemble un magasin en briques à deux étages, avec résidence au-dessus, une autre bâtisse en briques de deux chambres, faisant face à la rue Bourgogne, hydrant, citerne, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc.

Dans la bâtisse principale les deux étages au dessus se composent de huit chambres à coucher, deux corridors, vestibule et deux cabinets, verandah en fer sur la rue Canal et Bourgogne. Cette propriété est louée à bail à M. Julius Hart, à raison de $175 par mois jusqu'au 1er octobre 1885.

Magasin en briques à un étage rue Decatur No 41.

4° UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Decatur, Levée, Bienville et Douane, lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi, à raison de $133 33 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Trois magasins en briques à deux étages, à l'encoignure des rues Bienville et Decatur.

5° UN TERRAIN formant encoignure dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Decatur, Chartres et Conti, lequel lot mesure 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Decatur sur 109 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Bienville le tout plus ou moins.

Ensemble un magasin en briques à deux étages construit à l'encoignure avec volets en fer un autre magasin en briques à deux étages attenant, faisant face à la rue Decatur.

Ces deux magasins sont loués à bail à M. Auguste Rauxel à raison de $100 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Un autre magasin en briques à deux étages, avec résidences au-dessus et faisant face à la rue Bienville, et attenant dans la profondeur aux deux magasins ci-dessus décrits.

Ce magasin est loué sans bail à raison de $20 par mois.

Résidence de choix en briques à un étage, rue Bourbon, No. 181.

6. UN LOT DE TERRE dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, Ste Anne et Dumaine; lequel lot de terre mesure 65 pieds 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la ligne vers la rue Dumaine, 83 pieds 6 pouces sur une première profondeur sur la ligne vers la rue Ste-Anne, de la retraite à angle droit vers la rue Dumaine 33 pieds de là sur une seconde profondeur de 44 pieds 4 pouces 5 lignes et 32 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence de choix en briques à un étage, très agréable ayant au rez de chaussée un grand corridor d'entrée au centre, et de chaque côté salons à arches, cheminées en marbre, très riches vestibule derrière servant de salle à manger, avec vaisselier.

A l'étage supérieur, corridor au centre, cinq chambres à coucher cabinet, grand vestibule, et gallerie derrière, balcon en fer avec marquise sur la façade et le côté, gaz dans la maison.

Dans la cour une bâtisse en briques à un étage, contenant cinq chambres au rez-de-chaussée et cinq au-dessus, galerie sur le côté et lieux d'aisance, cour dallée, citerne, hydrant, et un joli jardin d'agrément.

Résidence en briques à un étage rue Ste. Anne No 93.

7° UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Bourbon et Dauphine, lequel lot de terre mesure 36 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Ste-Anne sur 129 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à un étage ayant au rez-de-chaussée quatre chambres avec porte à coulisse, galerie de derrière, deux cabinets, cinq chambres à coucher au-dessus et verandah en fer sur la façade; dans la cour une bâtisse en briques à étage ayant quatre chambres, cour carrelée, hydrant, parterre, citerne, lieux d'aisance, etc, etc.—Loué $30 par mois, avec bail expirant le 30 septembre 1885.

Résidence à étage en bois, à l'encoignure des rues Esplanade et Derbigny.

8° UN LOT DE TERRE dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Claiborne, Derbigny et le chemin du Bayou. Lequel lot de terre mesure 55 pieds 5 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 138 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny, 168 pieds 6 pouces sur la ligne opposée sur une ligne oblique et 11 pieds 9 pouces de longueur sur la ligne du fond.

Ensemble, une résidence en bois à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, salon double et salle à manger tous avec portes à coulisses, vestibule, galerie derrière, et à l'étage supérieur corridor, et quatre chambres à coucher, chambre à bain avec lieux d'aisance, galerie derrière, balcons sur la façade et le côté; dans la cour et attenant à la maison une bâtisse à étage en bois ayant trois chambres au rez-de-chaussée et trois au-dessus, lieux d'aisance, etc., citerne, hangar à bois et à charbon, cour carrelée, jardin, etc. Cette propriété est louée $50 par mois, avec bail expirant le 15 octobre 1885.

TROISIEME DISTRICT.

TERRAINS VACANTS.

9° DEUX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, Lois et Espérance; lesquels deux lots mesurent ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

10° DEUX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Bagatelle St. Antoine, Lois et le canal Marigny, mesurant ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Le tout d'après les plans faits par Chs. G. de Lisle, en date du 1er octobre 1884.

Termes et Conditions.

sur les Actions Comptant,

Pour les Propriétés Foncières,

Un tiers ou davantage comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir leurs adjudications.

27 déc—3,10,17,24,31 jan

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Deuxième District

Résidence centralement située

No 39 rue Nord Remparts,

Entre les rues Douane et Bienville.

Interdiction de Mlle Louise Marie Hopkins.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 9,528.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 21 février 1885, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable H. N. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 14 janvier 1885, dans l'affaire d'interdiction de Mlle Louise Marie Hopkins, à l'encan, il sera vendu

L'intérêt indivis de l'adite interdite dans la propriété ci-après décrite, à savoir.

La résidence en briques à deux étages, désignée par le No 39 rue des Remparts, traversant à la rue du Bassin, entre les rues Douane et Bienville. Le terrain mesure 26 pieds de face sur chacune des rues Remparts et Bassin, sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles—le tout plus ou moins conformément à un plan fait par Charles Schnauder, daté janvier —— 1885.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages, désignée par le No 39 de la rue des Remparts, contenant vestibule et deux salons, galerie couverte où il y a dépenses, salles à manger, cabinet à l'anglaise, vaste cuisine et buanderie, et lieux d'aisance au rez-de-chaussée, vestibule et six chambres à coucher au premier étage; gaz dans toute la maison, citerne, water-works et cour pavée.

Aussi, à la même heure et au même endroit et pour le compte des parties intéressées, le reste des intérêts dans la dite propriété, sera vendu. Cette résidence étant centralement et convenablement située à rend désirable et en fait un placement sûr.

Termes—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la portion à crédit à un ou deux ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement final, cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires, assurance et la police transférée, un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. G. Blanchard, notaire aux frais des acquéreurs.

18 janv—18, 28—fév 1, 8, 15, 21

PAR JAS P. GUINAULT.

Superbes Vaches laitières.

VACHERIE.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 20 janvier 1885, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues White et St. Jean—

La vacherie de M. Victor Armant, comprenant: 11 belles vaches laitières de race donnant 3, 4 et 5 gallons de lait par jour. Bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Comptant. 16 jan—

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage de valeur et bien située dans le Troisième District de cette ville, dans le voisinage immédiat des cars de la rue Remparts et Dauphine, et Levée et Barracks.

Résidence cottage à deux corps de logis, couverte en ardoises, rue Royale, entre Mazant et Barthélemy.

Cottage à deux corps de logis, formant le coin des rues Barthélemy et Royale.

Cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises rue Dauphine, entre Mazant et Barthélemy.

Résidence cottage rue Dauphine, entre Mazant et Barthélemy.

Résidence cottage à deux corps de logis, formant le coin des rues Dauphine et Mazant.

Résidence cottage à deux corps de logis, rue Mazant, entre Dauphine et Royale.

SUCCESSION DE Vve CLAUS HOLLMANN

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 11,790.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—SAMEDI 21 février 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu d'ordres de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, datés du 1er décembre 1884 et du 16 janvier 1885, les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la dite succession, à savoir:

1° Un certain terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C dans l'îlet No 180 borné par les rues Royale, Mazant, Barthélemy et Dauphine, sur un plan et certificat signé par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 1er août 1884, et annexé à l'inventaire de la succession de feue Veuve Claus Hollmann, pris par Charles Rolla, notaire, le 31 juillet et les 1er et 2e jours d'août 1884, d'après le dit plan, le dit terrain mesure 50 pieds américains, 36 pieds 6 pouces de face à la rue Royale sur 62 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage à deux corps de logis, recouvert en ardoises, ayant sur chaque côté 2 chambres, 1 cabinet, cuisine contenant 1 chambre, hangar, cuve et lieux d'aisance.

2° Un terrain, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même district et le même îlet désigné par la lettre D sur le sus dit plan, formant le coin des rues Royale et Barthélemy et mesurant au pied américain 34 pieds de face à la rue Barthélemy sur 51 pieds de profondeur et de façade à la rue Royale. Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, ayant de chaque côté 2 chambres, cuisine à 1 chambre, cuve et lieux d'aisance.

3° Un certain terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même district et le même îlet que celui ci-dessus désigné par la lettre F sur le dit plan, et mesurant au pied américain 34 pieds et 3 pouces de façade à la rue Dauphine sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, recouverte en ardoises ayant de chaque côté 3 chambres cuisine ayant 1 chambre, dépendances avec 5 chambres, cuve et lieux d'aisance.

4° Un certain terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même district et le même îlet, désigné par la lettre G sur le dit plan et mesurant au pied américain, 22 pieds 8 pouces de face à la rue Dauphine, 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté vis-à-vis du lot F, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté des lots H, I et K sur le dit plan, puis se rétrécissant à angle droit 7 pieds et ayant une autre profondeur de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes et par une largeur dans le fond de 15 pieds et 9 pouces. Les améliorations comprennent une résidence cottage ayant trois chambres, dépendances contenant deux chambres et galerie de devant, hangar, cuve et lieux d'aisance; écurie le four et le shop apparent au locataire actuel.

5° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et le même îlet, désigné par la lettre H, sur le dit plan; le dit lot forme le coin des rues Mazant et Dauphine et mesure au pied américain, 49 pieds 4 pouces de face à la rue Mazant sur 104 pieds de profondeur et de façade à la rue Dauphine, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, ayant de chaque côté 3 chambres, cuisine avec une chambre, ainsi qu'une chambre dans la mansarde, cuves, hangars, lieux d'aisance, les étagères appartenant au locataire actuel.

6° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et le même îlet, désigné par la lettre I, sur le dit plan et mesurant au pied américain 46 pieds 7 pouces de face à la rue Mazant sur 103 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, ayant deux chambres de chaque côté, cuisine avec une chambre, cuve, lieux d'aisance et hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste du prix d'adjudication à un crédit de un an ou et deux ans, au gré des acquéreurs; les billets fournis pour la balance à crédit devant porter 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

Les taxes de 1885 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication. Les billets devront être garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. La police d'assurance devra être transférée pour un montant suffisant à couvrir la partie non payée de la dite vente.

Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles Rolla, notaire, aux frais des acquéreurs.

17janv—17, 24, 31—7, 14, 21 fév.

AVIS DE SUCCESSION.

Shropshire & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,906—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de Shropshire & Co. et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. R. Renaud, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.

18 janv—18 22 27

Succession de Eugène Gérard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,047.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John T Block, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.

9 jan—9,13,18

Succession de Geo. Alias.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,126—Division E—Attendu que P. B. Wiltz, Jr, administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Geo. Alias, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.

14 jan—14,18,23

Succession de William Patrick Kerns

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,105 Division A—Attendu que Mme Vve Wm Patrick Kerns a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Patrick Kerns, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.

10janv—10, 14, 18.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Grande vente de Meubles de luxe.

Ameublement de salon, de salle à manger, de bibliothèque et de chambre à coucher, provenant de Siebrecht, McCracken et fournisseurs étrangers; Tapisseries, Rugs, Rideaux Dentelles, Bronzes et Vases rares; Peintures et tableaux des grands maîtres, anciens et modernes; un Piano "Knabe", Miroirs, Candelabres et une table Collender.

Dans l'affaire de A. Carrière & Sons vs. leurs Créanciers—No 11,816.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI 29 janvier 1885, à 11 heures du matin, sur les lieux—

La résidence Nicolopulo rue du Canal, entre Telemachus et Cortez, ancienne résidence de M. W. A. Bell, il sera vendu à l'encan.

Le contenu de la dite résidence en tant qu'il s'agit de membres de maison, ornements, tableaux, peintures, etc.

Conditions—Comptant avant livraison.

La propriété se trouve sur le côté supérieur de la rue du Canal, à mi-chemin entre les avenues Hagan et Carrollton. On peut s'y rendre par les chars de ville de la rue du Canal, ou par le convoi à vapeur du West End.

18 janv—18,24,25 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'édifice du Turner Hall, coin des rues Lafayette et Dryades—bâti pour une salle de gymnase et Concert convenable pour collège ou manufacture.

Vente de syndic à l'encan.

La Compagnie Mutuelle des Marchands et als. vs. J. B. Moore & Co.—No 11,914—Division C.—Cour Civile de District, maintenant transféré et inclus avec les procédures des insolvables de

J. B. Moore & Co., vs. Leurs Créanciers.

No 12,249—Division E.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et par consentement des parties conformément à un arrangement fait dans cette dite affaire et sur lequel les ordres nécessaires ont été donnés par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, le 17me jour de janvier 1885, ordonnant la dite vente.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 février 1885, à midi, à la Bourse à Encan St-Charles, en vertu d'un arrangement et d'un ordre ci-dessus décrits il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite à savoir

La grande bâtisse élégante et bien construite, située dans le premier district de cette ville à l'encoignure Sud Est des rues Dryades et Lafayette connue comme le

TURNERS' HALL.

et elle est située dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Lafayette et Girod. Le terrain est divisé en deux lots contigus. Nos 1 et 2, qui mesurent ensemble 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur et face à la rue Lafayette de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

La bâtisse est en briques avec façade sculptée avec ornement et cornière le dessin es de Thiéland et la construction de O'Neil. elle a trois étages. La salle des réunions est au rez-de-chaussée et a 58 pieds de large sur 88 pieds de profondeur, le plafond est à une près de 30 pieds de hauteur arrivant jusqu'au troisième étage et le troisième étage est comme la salle de bal et de concert mêmes dimensions à chaque étage. Il y a une salle d'entrée, vestibule, cabinet d'administration, café, salle à manger, chambre de réception, salon de dames. Le tout peut être utilisé en leur condition actuelle, la bâtisse peut être utilisée pour n'importe quel genre d'affaires. Elle est située dans le centre de la ville à cinq minutes de marche de la station de Clay de la ville, ou Wallace Mall, City Hotel et des Bourses.

Termes et conditions de la vente.—Un tiers au plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste ou la partie à crédit, s'il y en a, payable en deux paiements égaux, le 31 juillet 1885 et le 31 janvier 1886, en billets portant intérêt de 6 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, ainsi qu'en autre hypothèque et privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles sur cette propriété pour l'année 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant James Fahey, notaire.

Et au même endroit SAMEDI, 21 février 1885, à 2 heures de l'après midi au dit même local, coin des rues Lafayette et Dryades il sera vendu les effets mobiliers dans cette affaire, chaudières, machines de couche plomb leviers pour l'imprimerie conformément à une liste détaillée. Ces effets doivent être enlevés.

Conditions—Comptant.

18 jan—18 24, 31—fév 7, 14, 21.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle résidence en briques,

No 12 rue Dryades, entre Canal et Commune

J. D. Riddell vs. S. S. Riddell et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 11,333

A long terme—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 21 février 1885, à midi, à la Bourse à Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé le 16 janvier 1885 dans l'affaire de Jefferson D. Riddell vs. S. S. Riddell et autres, Dossier No 11,333, pour un partage il sera vendu.

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Dryades, Remparts et Commune, désigné par le No 1 et mesurant 29 pieds 1 pouce de face à la rue Dryades, 26 pieds 3 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 138 pieds 10 pouces et 4 lignes d'un côté, et de 148 pieds sur la ligne latérale près du lot No 2, ensemble avec l'usage d'une allée en commun à ce terrain et à ceux qui le touchent et qui ont une ouverture rue des Remparts.

Les améliorations comprennent une élégante résidence en briques à quatre étages solidement construite et recouverte en ardoises, désignée par le No 12 de la rue Dryades, ayant un grand corridor à chaque étage et contenant environ 15 chambres toutes parfaitement finies et de premier ordre avec gaz et accessoires parfaits, dépendances en arrière dans les mêmes chambres, cour carrelée, hydrant, citernes, etc. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1885 à raison de $125 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en paiements égaux à 1 et 2 ans du jour de la vente avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de garantie et incluant hypothèque spéciale, honoraires d'avocat et assurance, les billets à crédit devant être divisés en coupons au gré des parties intéressées. 10 pour cent devant être payé au comptant sur les lieux et l'acquéreur devant assumer en outre de son enchère les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 janv—18,25—fév 1,8,15,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Boulangerie et résidence centrale.

Quatrième District. Bon placement. Succession de J. Henry Rotsband, décédé. Conditions faciles à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 31 janvier 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 22 décembre 1884, Dossier No 11,604 pour le compte de la succession de Heinrich Rothband décédé à l'encan il sera vendu—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 281 borné par les rues Septième, Harmony, St Denis et St Patrick, désigné comme lot No 13 et mesure 30 pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de et face à la rue Harmony de 150 pieds 10 pouces 1″ 0 pieds sur le côté opposé qui le divise du lot No 14 et 11 pieds 6 pouces de largeur dans le fond en la ligne qui le sépare des lots du fond, lots Nos 16 et 17.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois ayant 4 chambres, cabinet, etc. avec un grand four de cuisine à l'arrière dans une construction séparée du corps de logis, et d'autres chambres, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt, toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884, et payer le jour de la vente—10 pour cent à déposer pour assurer la vente

L'acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 déc—4,11,18,25,31 jan

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux magnifiques chevaux de voiture—Dans l'affaire de A. G. Nicolopulo vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.—No 13,141.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau: 45 rue Royale—SAMEDI, 24 janvier 1885, à 10 heures et demie du matin, à l'écurie de Léonard, No 11 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la susdite Cour, en date du 14 janvier 1885, je procéderai à la vente de deux magnifiques chevaux de voiture.

Conditions—Comptant sur les lieux.

15 janv—15,19,24

INSTITUTIONS.

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'institut. 17 ... —

Leçons d'Espagnol.

Mlle. E. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, No 514, rue Magazine, près Felicity.

26mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Rue des Remparts.

No 158 rue des Remparts,

Entre celles Damaine et Ste. Anne.

Résidence en briques à deux étages.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 17 janvier 1885, à midi, à la Bourse à Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune.

1° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts Domaine, Ste. Anne et St. Claude et mesurant, au pied américain sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte le 6 décembre 1884, 32 pieds de face à la rue des Remparts sur une première profondeur sur la ligne latérale plus près de la rue Ste Anne de 109 pieds, point auquel le dit terrain s'élargit dans la direction de la dite rue Ste-Anne 32 pieds 6 pouces et puis il a une seconde profondeur de 50 pieds 10 pouces et 3 lignes et une profondeur sur l'autre ligne latérale plus près de la rue Domaine de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 64 pieds 6 pouces.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, recouverte en ardoises, désignée par le No 158, rue des Remparts et contenant, deux grandes chambres et cabinet escalier au premier étage et cinq chambres avec balcon sur la rue au second étage avec une cuisine en briques à deux étages recouverte en ardoises, ayant huit chambres avec galerie sur le côté et escalier. Il y a aussi au fond du terrain une bâtisse en briques à deux étages recouverte en ardoises, ayant à peu près sept chambres, et sur le côté du terrain une bâtisse en bois à deux étages recouverte en ardoises avec deux grandes chambres deux citernes lieux d'aisance et allée de côté conduisant à une pavée, les cours de devant et derrière sont briquetées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à un crédit de un et deux ans par billet portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent, honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires, assurance par l'acquéreur pour le montant fixé par le vendeur et le transfert de la police au détenteur des billets et toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur paiera les taxes dues en 1885, en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur.

16 jan—2f

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Martin del Escobal vs. Ses Créanciers. } No 13,184. Division A.

ORDRE DE COUR—La cession des biens du pétitionnaire Martin del Escobal est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Edgar Grima, notaire en cette ville, SAMEDI, le 21e jour de février 1885 à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et qu'en attendant toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit Martin de Escobal soient suspendues, et que John S. Tully, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 16 janvier 1885.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

16 janv—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A. Carrière & Sons vs Leurs créanciers. } No 11,816. Division B.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de A. Carrière & Sons et des membres individuels de la dite raison sociale soit appelée pardevant Edgar Grima, notaire, le 13me jour de février 1885, pour délibérer sur les affaires des dits insolvables, et pour aviser au règlement et au compromis de certaines réclamations des susdits créanciers, et spécialement sur la pétition de ... et les conditions ... soit nommé pour leur action à lui ... James M. ... et aussi pour considérer l'opportunité d'autoriser le dit syndic à disposer de certaines propriétés des dits insolvables en vente privée ou autrement qu'en vente publique.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1885.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme:

Jas D. RANKIN Député Greffier.

17 jan—17 jan au 13 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A. G. Nicolopulo vs Ses Créanciers. } Division E. No 13,141.

ORDRE DE COUR—La cession des biens faite par le pétitionnaire A. G. Nicolopulo est acceptée au profit de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers ait lieu pardevant W. H. Hart, notaire, JEUDI, le 19 février 1885 à 11 heures du matin, pour élire un syndic et voter sur toutes questions qui pourraient être présentées, que Wynne Rogers Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre le pétitionnaire ou les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nlle-Orléans, 12 janvier 1885.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

14 jan—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Henry N. Martin vs. ses créanciers. } No 13,142. Division D.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry N. Martin soit et est, par la présente acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant M. I. Lucius, Esq. notaire en cette ville, LUNDI, le 16me jour de février 1885, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que B. C. Elliott Esq avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 13 janvier 1885.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

14 jan—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Marie Balman vs. ses Créanciers. } No. 13,104.

ORDRE DE COUR—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Marie Balman soit convoquée et ait lieu par devant W. H. Hart, notaire, le VENDREDI 13 février 1885 à 11 heures A. M. pour délibérer sur l'application de la pétitionnaire pour un sursis et que Wynne Rogers Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette cour toutes les poursuites judiciaires contre la personne et biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1885.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

10 jan—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

John B Mossop et Mossop & Gleason vs Leurs Créanciers } No 13,093 Division C.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Mossop & Gleason et John H. Mossop individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant Samuel Flower, Esq., notaire en cette ville le lundi 9me jour de Février 1885 à 11 heures A. M. pour considérer et agir sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et qu'en attendant que toute poursuite judiciaire contre les personnes aussi bien que les propriétés des susdits pétitionnaires sont suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1885.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

10janv—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Villeré & Hébrard vs. leurs créanciers. } No 13,082. Division B.

ORDRE DE COUR—La cession des biens des pétitionnaires, de la raison sociale de Villeré & Hebrard et aussi de Gabriel Villeré et B. W. Hebrard individuellement et comme membres de la dite raison sociale est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Alphonse Philips, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI le 7e jour de février 1885 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et que F. L. Richardson, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1885.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 jan—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Edouard A. Dauchaud contre ses créanciers. } No 13,017. Division A.

ORDRE DE COUR—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Edouard A. Dauchaud soit convoquée et tenue devant J. Henri Forcelle, notaire en cette ville, LUNDI 2 février 1885 à 11 heures du matin, pour considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire qui sollicite un sursis. En attendant toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire sont suspendues et Anatole A. Ker, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1884.

Signé A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

31 déc—3f en 30 jours.

Succession de Edward Fehrenbach. } No 9,893.—Cour Civile de Dist. pour la Paroisse d'Orléans—Div. B.

Demande pour être autorisé à transporter à New York une somme d'argent appartenant à la mineure Alma Fehrenbach.

ATTENDU qu'il a été présenté à cette Cour une pétition par Mme Ida O Conklin, de la ville de New York, tutrice native de la mineure Alma Fehrenbach par l'entremise de son agent dûment constitué et reconnu Charles R Benton, demandant l'autorisation de transporter à New York où réside en ce moment la dite mineure, la somme de quinze cents piastres à elle appartenant.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande de la dite pétitionnaire.

Par ordre de la Cour,

JULES VIENNE, Député-Greffier.

23 déc—3f au 23 janv